

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

G/SPS/W/9

8 mai 1995

(95-1195)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

ACTIVITES DE LA FAO ET DU CODEX DANS LE DOMAINE DE L'ANALYSE DES RISQUES ET LES PRODUITS ALIMENTAIRES

Déclaration du représentant du Codex à la réunion des 29 et 30 mars 1995

Introduction

1. Le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires de la FAO joue un rôle central dans l'assistance technique apportée aux pays en développement en ce qui concerne les produits alimentaires dans la perspective de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (l'Accord SPS). L'article 5 de l'Accord SPS prévoit spécifiquement que les membres feront en sorte que leurs mesures sanitaires ou phytosanitaires soient établies sur la base d'une évaluation des risques pour la santé et la vie des personnes et des animaux ou pour la préservation des végétaux, compte tenu des techniques d'évaluation des risques élaborées par les organisations internationales compétentes, des preuves scientifiques disponibles, des considérations d'ordre économique et du rapport coût-efficacité d'autres approches permettant de limiter les risques, tout en ayant pour objectif de réduire au minimum les effets négatifs sur le commerce. Il est donc important que les pays, en particulier les pays en développement, possèdent les outils nécessaires pour mettre en pratique de façon appropriée les trois éléments de l'analyse des risques, à savoir l'évaluation, la gestion et la communication du risque, pour l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires.

2. La science continue de nous apporter de nouvelles connaissances sur le monde qui nous entoure mais en même temps elle a aussi identifié de nouveaux risques contre lesquels il est nécessaire de se protéger. Les systèmes biologiques sont en perpétuel état d'évolution, tout comme les systèmes de production, de transformation et de commercialisation. La protection sanitaire selon des modalités permettant les plus larges échanges commerciaux possibles de produits alimentaires est un processus dynamique qui exige un contrôle continu et des changements constants dans l'évaluation et dans l'approche à adopter pour réduire le risque au minimum. Il importe que les méthodes et les techniques d'évaluation des risques continuent d'évoluer pour rester au diapason des nouvelles données scientifiques et de systèmes en perpétuelle mutation.

La Commission du Codex Alimentarius et l'évaluation des risques

3. La Commission du Codex Alimentarius évalue depuis longtemps les risques liés à la consommation de produits alimentaires afin de remplir le rôle fondamental qui est le sien, à savoir protéger la santé et la sécurité des consommateurs et faciliter le commerce international de produits alimentaires. A cette fin, la Commission, dans le cadre de ses fonctions consistant à établir des normes, des directives et des recommandations concernant les produits alimentaires, bénéficie de conseils d'experts émanant de comités d'experts qui existent de longue date en matière d'évaluation scientifique, tels que le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, contaminants et résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides. Ces deux organismes scientifiques indépendants examinent et évaluent les problèmes de sécurité liés aux

additifs utilisés dans les produits alimentaires, aux contaminants de toute origine présents dans les produits alimentaires et aux résidus dans les aliments de médicaments vétérinaires et de pesticides utilisés pour la production végétale et animale. Les deux comités ont appliqué des techniques d'évaluation des risques dans leurs délibérations, leurs décisions et leurs recommandations à la Commission du Codex Alimentarius.

4. Le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires a confirmé qu'une approche fondée sur le risque devrait être utilisée pour l'élaboration des systèmes nationaux d'inspection des importations de produits alimentaires. Une telle approche permettra de cerner de façon plus efficace les domaines qui posent des problèmes et apportera aux consommateurs une plus grande protection que les systèmes reposant simplement sur des procédures d'inspection aléatoires. Il reste encore à élaborer des protocoles détaillés.

5. En 1991, la FAO a organisé, en coopération avec l'OMS, la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires. Cette conférence a recommandé que le Comité d'experts des additifs alimentaires, contaminants et résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides et tous les comités pertinents du Codex continuent de faire reposer leurs évaluations sur des principes scientifiques pertinents et fassent preuve de cohérence dans l'application de l'évaluation des risques. En 1993, un examen des procédures d'analyse des risques utilisées par la Commission du Codex Alimentarius et ses organismes consultatifs et subsidiaires a été entrepris pour la Commission. Cet examen a abouti à des recommandations visant à renforcer la quantification des risques et a souligné la nécessité d'adopter des critères pour les prises de décisions en matière d'analyse des risques et d'harmoniser les méthodes d'analyse des risques. En juin 1994, le Comité exécutif du Codex a demandé expressément aux organisations de tutelle, la FAO et l'OMS, de fournir des conseils d'experts et des directives supplémentaires pour l'application de l'analyse et de la gestion des risques aux normes alimentaires et aux questions de sécurité alimentaire.

Consultation d'experts

6. A la suite d'une demande du Comité exécutif du Codex, une consultation mixte d'experts FAO/OMS sur l'application de l'analyse des risques aux questions liées aux normes alimentaires a été organisée à Genève du 13 au 17 mars 1995. Cette consultation avait pour objectif d'adresser à la FAO, à l'OMS et à la Commission du Codex Alimentarius ainsi qu'aux pays membres des recommandations sur les approches les plus appropriées concernant l'application de l'analyse et de la gestion des risques aux questions liées aux normes alimentaires et à la sécurité alimentaire. D'autre part, la consultation était appelée à établir une approche concrète de l'analyse des risques pouvant être adoptée rapidement par la FAO, l'OMS et la Commission du Codex Alimentarius et par les organes consultatifs et subsidiaires de la Commission.

7. Douze experts venus d'Afrique du Sud, du Brésil, des Etats-Unis, de l'Inde, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Suède et de la Thaïlande avaient été invités à titre personnel; 15 consultants, conseillers temporaires et observateurs, parmi lesquels des représentants de l'OMC, de l'Office international des épizooties et du secrétariat mixte des comités d'experts ont participé à la consultation.

8. La consultation d'experts a notamment émis les recommandations ci-après:

- que l'évaluation de l'exposition fasse partie intégrante des procédures d'évaluation des risques du Codex pour les additifs alimentaires et pour les contaminants chimiques dans les produits alimentaires;

- que, lorsque des questions de gestion des risques interviennent dans l'évaluation des risques, le processus décisionnel soit transparent;
- que la méthodologie utilisée pour estimer l'exposition aux résidus de pesticides dans les produits alimentaires soit réexaminée afin de la rendre plus précise;
- qu'il soit fait un usage accru du paradigme de l'évaluation quantitative des risques pour examiner l'exposition aux résidus de médicaments vétérinaires dans les produits alimentaires;
- que soit adoptée une approche fondée sur l'analyse des risques pour contrôler les risques biologiques dans les produits alimentaires;
- que l'on rende les responsables de la gestion des risques plus conscients des incertitudes des estimations en matière de risque et de la nécessité de gérer le modèle de la façon la plus efficace possible;
- qu'il soit procédé à un examen critique de l'utilisation des facteurs de sécurité; et
- qu'une méthodologie de l'évaluation des risques soit élaborée pour les risques biologiques afin de permettre l'application de systèmes reposant sur l'analyse des risques aux points critiques dans le domaine du contrôle alimentaire.

9. Le rapport de la session, qui sera publié sous la forme d'une publication conjointe FAO/OMS, sera disponible au début du mois de mai 1995. Les recommandations de la consultation d'experts seront soumises à l'examen de la Commission du Codex Alimentarius lors de sa vingt et unième session en juillet 1995. Ce rapport devrait également être largement diffusé auprès des gouvernements des pays membres pour les aider à prendre leurs décisions en matière d'analyse et de gestion des risques dans le cadre des mesures sanitaires et phytosanitaires et pour améliorer l'innocuité des produits alimentaires faisant l'objet d'un commerce international tout en réduisant au minimum les effets négatifs qui pourraient en résulter.

L'avenir

10. A l'heure actuelle, la FAO examine la nécessité d'organiser une nouvelle consultation d'experts pour élargir la question de l'analyse des risques, au-delà de l'évaluation des risques, à la gestion des risques et à la communication des risques. La FAO compte qu'une décision sur ce point sera prise à bref délai. Elle examine également la nécessité de parrainer des ateliers de formation régionaux et nationaux dans les domaines de l'évaluation, de la gestion et de la communication des risques.